

L'hon. M. GRAHAM: Je vais vous expliquer la situation. Il y a ici un item aux fins de tenir Port-Nelson ouvert, mais l'année dernière probablement que nous n'avons pas voulu nous croire justifié de procéder sans avoir les fonds. Ce montant n'avait pas été voté au nom de la compagnie l'année dernière, il avait été voté séparément. Nous n'avons dépensé que \$60,000 ou \$70,000. Mais cette année, ayant commencé ces réparations, j'ai dit à M. Warren que je croyais que nous pouvions commencer les travaux plus à bonne heure et je crois que les travaux sont déjà en marche.

Le PRÉSIDENT: Mais il ne s'agit que de réparations?

L'hon. M. GRAHAM: Oui.

M. STEWART: Je voulais éclaircir exactement cette question de savoir où en sont le gouvernement et le chemin de fer National au sujet de ces dépenses. Nous avons affaire ici à un chemin de fer du gouvernement, n'est-ce pas?

L'hon. M. GRAHAM: Les chemins de fer du gouvernement ont tous été transférés au réseau national et celui-là aussi, et à moins qu'il ne soit exclus de la sphère du réseau national, il faudra imputer ces dépenses au compte du C.N.R.

M. STEWART: Et c'est le C.N.R. qui doit voir au parachèvement des travaux?

L'hon. M. GRAHAM: Oui, à moins de soustraire par arrêté du conseil ce chemin de fer au contrôle du C.N.R. Tout argent dépensé à cette fin est imputé sous forme de prêt au compte du réseau national.

M. STEWART: Mais qui est responsable du parachèvement des travaux? Le gouvernement ou la commission du chemin de fer national du Canada?

L'hon. M. GRAHAM: Tous les deux.

Sir HENRY THORNTON: Je dirai que la responsabilité du gouvernement consiste à trouver les fonds et une fois les fonds trouvés il incombe au chemin de fer National du Canada de voir à ce que l'argent soit dépensé d'une manière sage et économique pour les fins pour lesquelles il a été voté.

Sir HENRY DRAYTON: Il incombe donc ensuite au gouvernement de déterminer la politique à suivre.

L'hon. M. GRAHAM: Mais d'abord la compagnie du chemin de fer National doit faire la recommandation si la ligne doit être construite ou non.

M. STEWART: Veuillez donc dire "terminée" au lieu de "construite".

L'hon. M. GRAHAM: Ensuite le Parlement aura à dire s'il doit lui donner l'argent nécessaire ou non.

M. STEWART: Reculons un peu en arrière. Nous avons eu, il n'y a pas longtemps, à discuter devant le Parlement la question d'un certain nombre de lignes d'embranchement traversant les prairies et l'opinion générale qui semblait prévaloir c'était que l'idée provenait du C.N.R. qui avait suggéré que la construction de ces lignes était nécessaire et opportune. Le gouvernement ne faisait qu'examiner la demande et lui fournir l'argent pour les construire. Je veux savoir au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson si la situation est la même pour ce qui le concerne. Devons-nous attendre que le chemin de fer National du Canada nous donne avis qu'il faut accorder l'argent pour terminer la construction de ce chemin de fer ou le gouvernement a-t-il le droit de prendre l'initiative et de dire, "Voici l'argent; commencez les travaux et finissez-en".

L'hon. M. GRAHAM: Supposons que le gouvernement ferait cela et que la compagnie répondrait, "Tout cela est très bien mais nous allons vous montrer un rapport vous prouvant que vous êtes pour perdre plusieurs millions de dollars dans cette entreprise." Mais de qui prendrons-nous conseil? J'admets que la construction de cette ligne a été commencée et je ne discute pas ce point. Le parachèvement du chemin de fer de la Baie d'Hudson doit faire partie de la politique du gouvernement, approuvée par le Parlement, mais le gouvernement doit